



Questionnaire de l'Association chiropratique canadienne (ACC) en vue des élections

- 1. Chaque année, plus de 11 millions de Canadiens souffrent de troubles musculosquelettiques (MS) qui ont un effet dévastateur sur la santé et sur l'économie. D'ici 2031, ce nombre devrait s'élever à plus de 15 millions, et les TMS toucheront de manière disproportionnée la population canadienne vieillissante. Votre parti reconnaîtra-t-il l'importance de la santé musculosquelettique et vous engagerez-vous à collaborer avec l'ACC après les élections afin de répondre à cet enjeu grandissant?**

Nous sommes résolument engagés à soutenir la recherche en santé et à faire en sorte qu'elle soit portée vers ceux et celles qui peuvent en profiter le plus, notamment les cliniciens, les patients et leurs familles. C'est pourquoi nous investissons plus de 1,1 milliard de dollars chaque année dans la recherche en santé par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada, en plus d'un engagement supplémentaire de 350 millions de dollars prévu au budget de 2018.

Nous continuerons de travailler avec tous nos partenaires, y compris les provinces et les territoires qui ont la responsabilité de fournir les services de santé, pour soutenir les avancées dans la prise en charge et le traitement des troubles musculosquelettiques.

- 2. Le Canada est actuellement aux prises avec une crise des opioïdes, ce que tous les partis politiques ont reconnu. Votre parti croit-il que la solution à cette crise passe, entre autres, par l'amélioration de l'approche du Canada en matière de gestion de la douleur, y compris l'accès accru à des traitements alternatifs fondés sur des données probantes, comme les soins chiropratiques?**

En avril 2019, nous avons annoncé la création du Groupe de travail canadien sur la douleur, qui a pour mission d'aider Santé Canada à mieux comprendre et à aplanir les obstacles qui peuvent empêcher les personnes atteintes de douleur chronique de recevoir les services de santé dont elles ont besoin. Avec ce Groupe de travail, Santé Canada veut favoriser une compréhension et une sensibilisation accrues en matière de prévention et de gestion de la douleur chronique.

Nous examinons en ce moment l'évaluation qu'a faite le Groupe de travail de l'état actuel de la douleur chronique au Canada, évaluation qui nous a été transmise en juin 2019. Ce premier rapport décrit les approches utilisées actuellement pour la prise en charge de la douleur, l'éducation, l'élaboration de politiques et la recherche à l'échelle nationale.

La prochaine étape des travaux du Groupe de travail consistera à consulter directement les Canadiens qui souffrent de douleur chronique et ceux qui s'intéressent à cet enjeu. Leurs commentaires serviront à tracer la voie à suivre pour mieux prévenir et gérer la douleur au Canada. Le Groupe de travail remettra son deuxième rapport à Santé Canada en juin 2020.

D'ici là, nous investissons près de 3 millions de dollars en vue d'améliorer la formation des médecins, des infirmières, des pharmaciens et des travailleurs sociaux relativement à la douleur, partout au Canada. Nous continuerons de travailler avec des intervenants de partout au pays afin d'agir dans des domaines névralgiques : veiller à ce que les





points de vue des personnes vivant avec de la douleur soient pris en compte dans notre gestion de la crise des surdoses d'opioïdes; financer des programmes de formation sur la douleur destinés aux professionnels de la santé par l'intermédiaire du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada; et investir dans la recherche sur la douleur et la mobilisation des connaissances par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada.

Un gouvernement libéral réélu prendra aussi des mesures supplémentaires pour combattre la crise des opioïdes, dont un nouvel investissement de 700 millions de dollars pour que davantage de Canadiens aient accès plus rapidement à des traitements. C'est dans ce cadre que nous travaillerons avec les intervenants, les experts et les provinces et territoires pour intensifier les mesures éprouvées qui sont les plus efficaces.

3. Bien que les membres de nombreuses professions de santé réglementées soient autorisés à évaluer l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées, comme les physiothérapeutes et les psychologues, ce n'est pas le cas des chiropraticiens, qui participent pourtant à des programmes provinciaux similaires. Votre parti s'engagerait-il à adopter une loi en vue d'ajouter les chiropraticiens à la liste des praticiens qualifiés pour évaluer l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées?

La priorité de notre gouvernement est de faire en sorte que tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent avec un handicap, reçoivent les crédits et les avantages auxquels ils ont droit. Nous reconnaissons que les handicaps peuvent avoir des répercussions considérables sur la vie des personnes qui en sont atteintes et sur celle de leurs proches. C'est pourquoi notre gouvernement a mis en place des mesures pour rendre le crédit d'impôt pour personnes handicapées plus accessible, par exemple en simplifiant le formulaire et en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux infirmières praticiennes d'attester les formulaires pour leurs patients. En outre, en novembre 2017, notre gouvernement a rétabli le Comité consultatif des personnes handicapées (CCPH), que les conservateurs du gouvernement Harper avaient aboli en 2006.

Avec le rétablissement du CCPH, l'Agence du revenu du Canada (ARC) dispose désormais d'un cadre consultatif officiel. Au printemps 2019, le Comité a publié son premier rapport annuel, qui comprenait des recommandations sur la façon dont l'ARC peut améliorer l'administration du crédit d'impôt pour personnes handicapées et mieux servir les personnes handicapées. Notre gouvernement veille constamment à ce que le régime fiscal soit équitable, efficace et avantageux pour la classe moyenne, et nous prendrons en considération le rapport du CCPH si nous sommes réélus. Dans cet esprit, nous souhaitons également entendre vos idées et vos suggestions pour la suite des choses.

4. Les membres des Forces armées canadiennes ont actuellement un accès limité aux chiropraticiens, alors qu'ils sont deux fois plus sujets aux troubles MS que la population canadienne en général. Votre parti s'engagerait-il à améliorer l'accessibilité des membres des Forces armées canadiennes à la chiropratique?

Notre gouvernement s'engage à ce que les membres des Forces armées canadiennes et nos anciens combattants aient accès aux services de santé dont ils ont besoin. Les Forces armées canadiennes travaillent actuellement avec l'Association chiropratique canadienne à une étude qui vise à cerner les avantages d'un accès amélioré aux traitements chiropratiques. La deuxième phase du projet est en cours et nous serons heureux de continuer à collaborer à cette question avec votre organisation.